

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie en séance publique, sous la présidence de M Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : M. de Boisanger Arnaud, Mme Hardy Françoise, Mme Girard Danielle, Mme Jestin Mélanie, M. Alleaume Jean-Paul, M. Toutain Patrick, M. Fonseca Manuel, M. Caré François, M. Osternaud Geoffrey, M. Chéron Daniel, M. Maisons Alexandre et M. Merlet Philippe.

Absents : Mme Pinsel Méline (pouvoir à M. Toutain Patrick), M Palat Laurent

Secrétaire de séance désigné : M. Merlet Philippe

M. le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des deux points suivants :

- Décision Modificative sur le budget eau et assainissement
- Désignation d'un correspondant défense.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance précédente :

M. Toutain signale des omissions :

- Projet du parc : « l'architecte paysagiste travaille sur le projet début août. Une présentation de celui-ci aura lieu en commission travaux qui préparera une délibération »
- Demande de M Toutain : « il serait souhaitable qu'un compte rendu sur les travaux en cours des commissions, soit réalisé lors de chaque conseil ».
- Sur la commission sécurité routière : ajouter « une réunion sera réalisée avec les habitants afin de les informer sur les solutions proposées ».

M. le Maire prend en compte ces observations.

Délibération pour autoriser M. le maire à procéder aux remplacements de personnel indisponible :

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à pourvoir aux absences du personnel communal (arrêts maladie etc...) durant tout le mandat.

Mme Jestin : « Il faudrait qu'il y ait des modes opératoires surtout pour les postes à la cantine ».

M. Fonseca : valide la remarque dans le souci du respect des procédures.

M le Maire : les procédures existent, les personnels en sont informés à leur prise de fonction et un suivi est effectué. Mais on doit aussi faire confiance aux personnels ; Cependant nous rencontrons une réelle difficulté dans le recrutement, compte tenu des créneaux horaire d'emploi proposés.

Le conseil municipal accepte à L'unanimité.

M le Maire en profite pour remercier M. Chéron et Mme Girard pour leur aide quotidienne aux lavages des mains avant les repas pour les enfants.

Numérotation voirie (rue du camp) :

M le Maire : Nous avons reçu un courrier demandant une numérotation du parc photovoltaïque dans le cadre du déploiement de la fibre optique, rue du camp.

Le conseil municipal à l'unanimité décide la numérotation suivante : 1 lieu-dit le camp.

Avenant au bail de la MAM

M. le maire : Comme convenu lors du conseil du 24 juin et après rencontre avec les assistantes maternelles de la MAM et avis du conseil, je propose que le loyer mensuel de base avant indexation soit fixé à 280 € pour six mois. Cet avenant au loyer est assorti d'une condition suspensive : règlement par la MAM des loyers impayés. Pour rappel les difficultés de trésorerie de la MAM seraient liées aux baisses d'effectifs liés au télétravail (COVID 19) entre autres et difficulté de recrutement d'une assistante maternelle.

Cet avenant prendra effet le 1er octobre 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Tarifs de location diverses :

M. le Maire : Nous avons la possibilité de louer nos salles des fêtes et divers équipements comme les tables et les chaises ;

Lecture des tarifs anciens et des tarifs proposés.

M. Toutain : Ne serait-il pas possible que pour certains types de sujet les conseillers reçoivent les documents en avance de phase.

M. le maire prend acte.

Vote : 4 abstentions : M. Toutain, M. Caré, Mme Pinsel et M. Fonséca.

Les tarifs suivants sont adoptés :

SALLE POLYVALENTE MAILLEBOIS (250 PERSONNES)

	1 REPAS	2 REPAS
PARTICULIER COMMUNE	300 €	450 €
PARTICULIER HORS COMMUNE	450 €	700 €

CAUTION : 160 €

VIN D'HONNEUR (SALLE POLYVALENTE)

PARTICULIER COMMUNE	170 €
PARTICULIER HORS COMMUNE	220 €

SALLE DAMPIERRE SUR BLEVY (40 PERSONNES)

HIVER (même tarifs commune et hors commune)	80 €
ETE (même tarifs commune et hors commune)	55 €

La salle doit être libérée à 22h30

CAUTION : 50 €

Location parquet : 100 €

Location tables ou plateaux : 2 €

Locations bancs : gratuit

Réservation salle Maillebois : 80 € Le solde à la remise des clés + attestation d'assurance

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

CONCESSION FUNERAIRE TRADITIONNELLE			
CONCESSION TRENTENAIRE	150 €	SUPERPOSITION	80 €
CONCESSION CINQUANTENAIRE	330 €	SUPERPOSITION	170 €
CONCESSION PERPETUELLE	-	SUPERPOSITION	300 €

CONCESSION CAVURNES			
CONCESSION TRENTENAIRE	80 €	SUPERPOSITION	40 €
CONCESSION CINQUANTENAIRE	170 €	SUPERPOSITION	90 €
CONCESSION PERPETUELLE	-	SUPERPOSITION	120 €

RESTAURATION SCOLAIRE : 3,55 € / repas

GARDERIE : 2.00 € / heure

Indemnités conseil trésorière ;

M le Maire : Le 25 août nous avons reçu une lettre comme chaque année concernant les indemnités demandées par la trésorière pour ses conseils apportés aux communes. Montant : 484 €

Dans le projet de loi de finances il était prévu de rendre cette indemnité obligatoire mais un arrêté du 20 août 2020 a abrogé ces indemnités. M le Maire demande d'appliquer la loi et donc de ne prévoir aucune indemnité.

Vote : 1 abstention : M. Fonséca

Le refus d'indemnisation est validé par le conseil municipal à la majorité.

Convention SIPEP pour mise à disposition de personnel ;

M le Maire : Le SIPEP devait être dissout le 31 décembre 2019 mais son existence a été prorogée jusqu'au 30 juin puis jusqu'au 30 septembre. Son siège étant la mairie de Maillebois, Mme Patricia Corby en poste en assurait depuis des années une part du secrétariat. A ce jour, Mme Corby, en retraite, poursuit son activité pour la mairie avec un contrat de 7/35° ;

M le Maire donne la parole à M Maisons représentant du SIPEP

M Maisons : Il y a eu un conseil fin juillet début août et Mme Corby en a assuré le secrétariat. Mais à ce jour Mme Corby n'est plus employée à plein temps par la Mairie alors que le SIPEP souhaite travailler avec elle ; ainsi, pour pouvoir maintenir ses services, il est nécessaire de passer une convention avec la mairie, son employeur, pour permettre l'indemnisation des travaux attendus. Le SIPEP reversera à la mairie les indemnités dues pour ce temps de travail supplémentaire.

Si les travaux du SIPEP continuent au-delà du 30 septembre, il n'y aura plus de souci, car un contrat sera signé entre madame Corby et le SIPEP. Cette convention n'aura à s'appliquer que si le Sipep est dissout au 30 septembre 2020.

Vote : M Maisons et M Alleaume ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal accepte à la majorité.

Modification budgétaire ;

M Le Maire : Suite à une erreur de facturation de la société SUEZ qui a sous-évalué notre consommation d'eau, il est nécessaire de modifier le budget primitif eau et assainissement.

Monsieur le Maire explique que des crédits s'avèrent insuffisants en section de fonctionnement aux articles 6061 et 6155 et qu'il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

Dépenses de fonctionnement au compte 6061

+ 20 000 €

Dépenses de fonctionnement au compte 6155	+ 10 000 €
Dépenses d'investissement au compte 2138	- 30 000 €
Recettes d'investissement au compte 021	- 30 000 €
Dépenses de fonctionnement au compte 023	- 30 000 €

Le Conseil municipal, après discussion, accepte à l'unanimité ces modifications.

Nomination d'un correspondant défense

M. Le Maire demande s'il y a un membre du conseil volontaire pour prendre ces fonctions.

M. Merlet est volontaire ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Informations et questions diverses

M. le Maire :

- Lundi 14 septembre au matin sur le parking des cars de l'école de Maillebois, un incident s'est produit avec un véhicule mal garé qui a heurté une poussette. Il y a eu plus de peur que de mal. Cependant, un mail a été envoyé à l'ensemble des parents afin que soient respectées les restrictions de stationnement devant l'école.
- Compliment pour les fleurs au sein de la commune.
Mme Hardy remercie les employés communaux.
- Point sur les subventions pour l'aménagement de la friche à Blévy. Pour l'aménagement du parc, il ne restera à la charge de la commune que 98 000€, soit environ 30 % du montant initial.

M. le Maire donne la parole à M. Merlet pour un point sur les aménagements.

Après concertation avec M Boucher, architecte paysagiste de l'agglomération, avec lequel nous avons étudié la faisabilité de mise en place de certains aménagements demandés, il ressort que cela tiendra dans notre enveloppe budgétaire de base et que les subventions supplémentaires obtenues permettront de valider ces aménagements :

Les voici détaillés : deux tables de pique-nique, structure bois et métal galvanisé, une balançoire structure galvanisée, une balancelle structure galvanisée, des bancs et un boulodrome.

En revanche, pour entrer dans le budget, une rangée d'arbres a dû être supprimée et quelques allées rétrécies en largeur. Pour autant, toutes nos demandes sont honorées.

Concernant le lavoir dont la couverture n'était pas comprise dans le projet puisque, seul le désamiantage était prévu, il ressort que l'agglomération va essayer de prendre en charge toutes les formalités administratives de remise en état dans le cadre du permis d'aménager.

M. Chéron : ne serait-il pas possible de faire une porte à l'arrière du lavoir pour accéder à celui-ci depuis le parc.

M. Merlet : cela pourra être abordé avec M Boucher mais, attention à la sécurité, car il sera nécessaire de faire des marches à cause du dénivelé. De plus, un financement supplémentaire sera nécessaire.

M. Toutain : quelles sont les étapes suivantes, y aura-t-il une délibération du conseil sur les travaux et une analyse de la commission travaux.

M. le maire : non il n'y aura pas de délibération, il faut que l'architecte des bâtiments de France valide le projet d'aménagement.

M Merlet : nous avons obtenu satisfaction sur nos demandes et maintenant le temps presse ; il faut valider le cahier des charges et consulter les entreprises, c'est une question de temps et de financement.

M. Le Maire : nous avons reçu le courrier d'un notaire concernant la vente d'une parcelle de 0.28 ha à Chenevières, route de la Chapelle. Cette parcelle est plantée de peupliers. On nous propose de l'acheter pour une somme comprise entre 2000€ et 3000 €.

- M Fonséca trouve étonnant cette offre de vente qui pourrait faire suite à la demande d'abattage des peupliers malades.

- M Vandeveld est d'accord pour une éventuelle cession gracieuse, vu les frais à engager.

Après délibération le conseil décide de ne pas se porter acquéreur de cette parcelle. Néanmoins il faut veiller à l'abattage des arbres, car des branches sont déjà tombées. Il y a danger pour les habitants et les demeures.

- o M le maire prend acte.

L'agglo collectera les encombrants le 27 octobre 2020 entre 23 h et 4 h.

Nous avons régulièrement des demandes pour l'installation d'un distributeur de pain. M le maire y est assez favorable.

M Osternaud précise que le projet de reprise de l'Auberge des Trois Epis est toujours en cours mais fortement retardé, voire pénalisé par le COVID 19. La licence 4 est déjà en possession du futur repreneur et que des formations sur les débits de tabacs ont été effectuées. L'installation d'un distributeur de pain est ajournée.

Lors de la dernière réunion du CCAS, M. le Maire indique qu'il a proposé d'inclure le Budget CCAS dans le budget communal. Cela ne changera en rien le pouvoir décisionnel du CCAS mais éviterait une réunion inutile pour un budget très simple en permettant ainsi d'optimiser le nombre de réunions.

Les membres du CCAS n'étant pas opposés à cette proposition, celle-ci sera inscrite lors d'un prochain ordre du jour d'un conseil.

M. le Maire explique qu'il a reçu une lettre d'un habitant qui souhaite mettre en place un partenariat avec une AMAP. M. Fonseca travaille aussi sur ce projet.

M le maire donne la parole à M Fonseca : « Actuellement je travaille avec M Daluz sur le projet qui est basé sur la mise en valeur de produits locaux et la vente directe avec les producteurs ».

Tour de table

Mme Hardy : Les employés municipaux ont énormément de travail avec le désherbage et la taille des haies.

M. Alleaume : Il a été décidé d'une réunion sur le schéma directeur assainissement en présence de la société qui a réalisé l'audit en 2019. La date de celle-ci est fixée au mardi 22 septembre à 18h30 en mairie pour les membres du conseil. Elle nous permettra de prioriser les actions à mener.

M. Toutain :

- Message de Mme Méline Pinsel :

« Est-il prévu un marquage pérenne de la voirie ? »

- M le Maire : oui il faut que l'on contacte la subdivision de Châteauneuf pour aborder les évolutions de travaux prévu par la commission travaux. M. Merlet doit prendre contact.

« Il a été observé une visite du sous-préfet sur Blévy qu'en est-il ? »

- M. le maire : oui le sous-préfet nous a rendu visite : Les points comme la sécurité routière, le délestage des camions du centre bourg, la présentation du projet d'aménagement du parc, l'état du bâtiment de l'ancienne boulangerie et la visite de l'église ont été les sujets abordés.
- Mme Pinsel regrette que la venue du camion PIZZA à Blévy n'ait pas été mentionnée dans le fil de la Blaise. M. le Maire : le fil de la Blaise ne reprend pas en totalité les débats du conseil municipal. Le camion a été présent la première fois le mardi 8 septembre grâce à la très bonne initiative de Méline Pinsel. Une signalisation est présente indiquant sa présence sur la place de l'église les mardis des semaines impaires.
- Passerelle de la Leu : le projet se poursuit, les devis sont en cours et une convention est en cours de rédaction avec l'aide de M. Caré. M le Maire : il faudra contacter aussi l'office du tourisme de l'agglo pour une aide financière éventuelle.
- M. Toutain : « Serait-il possible d'obtenir une information ainsi qu'une présentation aux nouveaux élus du budget communal afin de préparer le budget 2021 » ? M. le Maire : pas de souci

M. Fonséca :

- Merci pour le nettoyage du parking route de Brezolles
 - o A-t-on des retours sur la participation citoyenne avec la gendarmerie ? M le Maire : non pas récemment mais la formule actuelle n'a pas connu le succès espéré.

M. Osternaud :

- A-t-on des informations sur le suivi des actions de la commission sécurité routière.

M. le Maire : le sous-préfet est favorable à l'installation de STOP. M. Merlet doit prendre contact avec la subdivision de Châteauneuf.

M. Merlet :

- A-t-on des nouvelles de la mise en service du relais FREE. Il semble que les habitants de Blévy aient à présent une bonne réception.
M le Maire : le relais semble en service mais des tests doivent encore être effectués pour s'assurer que le relais fonctionne pour tous les opérateurs
L'arrivée du camion PIZZA sur la place de l'église est une excellente prestation.
- Dans les années futures, il faudrait étudier l'éclairage dans nos hameaux ; certes cela pourrait engendrer un coût financier mais il faut aussi prendre en compte la sécurité.
- Journées Européennes du patrimoine, l'église de Blévy sera visitable samedi et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h00. Respect des gestes barrières.
- La visite des églises prévues le 10 octobre est annulée : cause COVID 19.
- Je demande aux habitants de faire attention aux stationnements gênants de leurs véhicules.
- Je demande aux habitants de ne pas laisser leurs poubelles en bordure de voirie et éviter de laisser des sacs poubelles les lundis matin en bordure de route.
- Je demande aux habitants de tailler leurs haies en bordure de route.
- La première permanence en mairie de Blévy aura lieu samedi 19 septembre de 9h30 à 12h00.
 - o Prochaine le 21 novembre même horaires.
 - o Ces informations sont sur le site de la commune.

M. Maisons :

La circulation est de plus en plus difficile Chemin des Tilleuls à Chenevières. Il faudrait que les riverains taillent leurs haies et arbres.

M. le Maire : nous irons sur place avec Mme Hardy.

Mme Girard :

Attention aux poubelles il faut les rentrer chez soit après passage des éboueurs.

Il faudrait que les habitants nettoient leurs trottoirs et élaguent leurs haies.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 00.